

BARRE DU DERNIER PROMU 2019-2020 (7^e et 9^e échelons)

(avis ministériel, ancienneté dans le corps, date de naissance)

Les personnels promouvables au rythme accéléré au 7^e ou au 9^e échelon en 2018-2019 dans le cadre de la nouvelle carrière sont départagés sur la base de leur valeur professionnelle arrêtée au 31/08/2019.

	Accès au 7 ^e me échelon (rythme accéléré)	Accès au 9 ^e me échelon (rythme accéléré)
<u>Femmes</u>	22 promotions (59,5%)	22 promotions (55%)
Avis ministériel	Excellent	Excellent
Ancienneté dans le corps	4 ans 8 mois	13 ans 3 mois
Date de naissance	01/04/1976	02/10/70
<u>Hommes</u>	15 promotions (40,5%)	18 promotions (45%)
Avis ministériel	Excellent	Excellent
Ancienneté dans le corps	7 ans	11 ans 9 mois
Date de naissance	25/12/1965	02/05/65

Dans le cadre du protocole d'égalité « Femmes / Hommes », le MEN a respecté, pour le corps des certifiés, la répartition Femmes / Hommes des promouvables dans les promotions pour les deux tableaux (6 → 7 et 8 → 9). Le classement se fait par rapport à l'avis ministériel / rectoral (Excellent, Très satisfaisant et Satisfaisant) puis par ancienneté de corps et enfin, en cas d'égalité, par rapport à la date de naissance.

Pour que l'Éducation Nationale redevienne une priorité,

il faut renforcer notre outil de défense individuelle et collective.

SYNDIQUEZ-VOUS, FAITES ADHÉRER AU SNES.

Si vous n'avez pas encore rejoint le SNES-FSU ou si vous n'êtes pas à jour de cotisation en 2019-2020, pensez-y rapidement !

Sur le site hors de France, page d'accueil, colonne de gauche « [Se syndiquer au SNES-FSU](#) ».